

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2019
Séance du 28 mai 2019**

N° 16

**Objet : Convention cadre avec le
Conseil départemental des Alpes
de Haute Provence relative à la
coordination entre la Réserve
Naturelle Nationale géologique
de Haute Provence et
l'UNESCO Géoparc de Haute
Provence**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit du mois de mai à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de mai 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Thibaut LE CORRE

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, LE CORRE Thibault, LEJOSNE Patrick (à partir du rapport n° 15), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 19), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (pour le rapport n°1 puis du rapport n° 15 au n° 29), THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VILLARON Bruno

Etait suppléé :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à THEBLEMONT Martine
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à HERMITTE Francis (du rapport n°2 au rapport n° 14)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
VIVOS Patrick a donné pouvoir à FIAERT Claude
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 18)

Etaient excusés :

AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BARTOLINI Jean-Louis	PELESTOR Michel
BLOT Michel	PIERRISNARD Jacqueline
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
DE VALCKENAERE Gilles	REINAUDO Patrick
DEORSOLA Jean Paul	ROCHAT Jacques,
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
ISOARD Roger	TONELLI Corinne
LEDEY Olivier	

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Issus d'une histoire et d'une pratique commune, la Réserve naturelle nationale géologique de Haute Provence (RNNGHP) et l'UNESCO Géoparc de Haute Provence (UGHP) doivent être développés en synergie et en complémentarité dans l'intérêt de l'avenir du patrimoine naturel, du territoire et de ses habitants.

A cet effet, une convention tripartite avait été signée le 26 février 2015 entre la Communauté de communes Asse-Bléone-Verdon qui gérait à l'époque le Musée Promenade de Digne les Bains, le Syndicat Mixte des Monges qui portait l'UNESCO Géoparc de Haute Provence, et le Conseil départemental des Alpes de Haute Provence qui administrait la Réserve naturelle nationale géologique de Haute Provence.

Cette convention est arrivée à son terme au 31 décembre 2018.

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence UNESCO Géoparc, comprenant la gestion du Musée Promenade, est exercée directement par Provence Alpes Agglomération suite à une modification statutaire du Syndicat mixte des Monges.

Dans la continuité de ces évolutions, afin de poursuivre le partenariat engagé et de conforter les synergies nécessaires à la bonne coordination entre la Réserve Naturelle Nationale géologique de Haute Provence et l'UNESCO Géoparc de Haute Provence, il convient aujourd'hui d'adopter la nouvelle convention cadre entre Provence Alpes Agglomération et le Conseil départemental des Alpes de Haute Provence annexée à la présente délibération.

Il vous est demandé

D'approuver la convention cadre avec le Conseil départemental des Alpes de Haute Provence relative à la coordination entre la Réserve Naturelle Nationale géologique de Haute Provence et l'UNESCO Géoparc de Haute Provence.

D'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 2 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190528-16_28052019